

Réf : DCM202453

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 29		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	18	29

Date de la convocation : 30/05/2024

Notifiée aux élus le : 30/05/2024

Date de l'affichage : 30/05/2024

SÉANCE DU MERCREDI 05 JUIN 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le CINQ JUIN à 17H30, le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué le 30 mai 2024 (affichage du même jour), s'est réuni au nombre prescrit, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Pierre MAUMÉJEAN, Maire d'Aigues-Mortes.

PRÉSENT-E-S : Pierre MAUMÉJEAN, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean-Claude CAMPOS, Josiane ROSIER-DUFOND, Michel LEBLANC, Christian LAPISARDI, Andrée DAMOUR, Christian GROUL, Yves GRAS, Jean-Claude BASCHIOU, Maguelone CHAREYRE, Stéphanie PIERRON, Joachim RAMS, Maryline POUGENC, Olivier BERTRAND, Stéphane PIGNAN

ABSENT-E-S AYANT DONNÉ PROCURATION :

Gilles TRAUJLET à Arnaud FOUREL
Michel AUSSANNAIRE à Pierre MAUMÉJEAN
Michèle PALLARES à Marielle NEPOTY
Régis VIANET à Jean-Claude CAMPOS
Nathalie LALLOUETTE à Andrée DAMOUR
Carine VANDERBISTE à Olivier BERTRAND

Véronique BONVICINI à Stéphanie PIERRON
Janine LHUILLER à Josiane ROSIER
Alain BAILLIEU à Christian LAPISARDI
Christine DUCHANGE à Michel LEBLANC
Cédric BONATO à Joachim RAMS

ABSENTS NON-REPRESENTÉS : Néant

Secrétaire de séance : Marielle NEPOTY

OBJET :

**DGS - ADHÉSION À L'AGENCE
D'URBANISME RÉGION NÎMOISE
ET ALESIEENNE (AUDRNA) –
CONVENTION DE COOPÉRATION
POUR LA CONNAISSANCE DES
AMÉNAGEMENTS, MOBILITÉS ET
LEURS FONCTIONNEMENTS SUR
LE TERRITOIRE COMMUNAL POUR
2024 – ÉLABORATION D'UN PLAN
LOCAL DE DÉPLACEMENT**

Rapporteur : Mme Patricia VAN DER LINDE, Adjointe au Maire déléguée

Il est rappelé au conseil municipal la mission d'intérêt général portée par l'Agence d'Urbanisme Région Nîmoise et Alésienne, ci-après dénommée l'A'U, créée en 1989 sous le statut d'association loi 1901, qui est un organisme d'études sans but lucratif, conçu comme un outil d'ingénierie mutualisé, ayant pour vocation d'assister l'Etat, les collectivités territoriales et leurs Etablissements Publics dans leurs réflexions et projets en matière d'aménagement, d'urbanisme et de développement du territoire. Elle compte aujourd'hui une trentaine de membres adhérents et son périmètre d'intervention couvre un territoire comptant une population d'environ 550 000 habitants.

Interface entre les différents pouvoirs locaux, lieu de rencontres des partenaires, l'A'U favorise le débat sur l'avenir des territoires et concourt à l'harmonisation des politiques publiques. Ses missions sont plus particulièrement les suivantes :

- L'observation, l'analyse des évolutions urbaines et l'évaluation ;
- La contribution à la définition des politiques d'aménagement et de développement, notamment des politiques foncières ;
- La participation à l'élaboration des documents de planification et de programmation, notamment des schémas de cohérence territoriale, des plans locaux d'urbanisme communaux voire intercommunaux, des Programmes Locaux de l'Habitat, des Plans Climat Energie Territoire, des Plans de Déplacements Urbains (PDU, PLD...) ;

Hôtel de Ville - Place St Louis

30220 AIGUES MORTES

Tel. 04.66.73.90.90.

Fax : 04.66.53.86.09

- La préparation des projets d'agglomération et des projets de territoire ;
- La participation aux projets urbains de ses membres.

Au regard des objectifs et missions poursuivis par l'A'U, qui convergent avec un certain nombre de projets portés par la commune d'Aigues-Mortes, celle-ci souhaite naturellement adhérer à l'A'U. Cette adhésion implique une cotisation versée annuellement, soit 330 euros pour 2024.

Pour l'année 2024, la commune souhaite plus particulièrement être accompagnée par l'A'U dans l'élaboration d'un Plan Local de Déplacement dans les conditions définies dans le programme de mission joint en annexe, impliquant une subvention complémentaire de 57 400 euros. En effet, les problématiques liées à la circulation et au stationnement, ainsi qu'aux mobilités douces, sont de plus en plus prégnantes sur le territoire communal et nécessitent une réflexion globale qui doit être menée en parallèle, et en cohérence, avec les projets d'aménagement et de développement du territoire actuellement portés, ou accompagnés, par la commune.

L'élaboration de ce Plan Local de Déplacement pour cette année 2024 s'avère particulièrement importante en parallèle de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la commune, actuellement en cours, et de la démarche Petites Villes de demain et l'Opération de revitalisation du territoire, qui sont des documents cadre avec lesquels le Plan Local de Déplacement devra être en cohérence.

Il est ainsi proposé au conseil municipal :

- D'approuver l'adhésion de la commune d'Aigues-Mortes à l'Agence d'Urbanisme Région Nîmoise et Alésienne et le versement, chaque année, de la cotisation annuelle y afférente, soit pour 2024 un montant de 330 euros ;
- D'approuver le projet de convention de coopération pour la connaissance des aménagements, des mobilités et leurs fonctionnements sur le territoire communal avec l'agence d'urbanisme région nîmoise et alésienne (AUDRNA), ainsi que le programme détaillé de la mission d'accompagnement à l'élaboration d'un Plan Local de Déplacement pour un montant de 57 400 euros, ci-annexés ;
- D'autoriser le Maire à signer ladite convention ainsi que tout acte ou document relatif à cette affaire.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Le conseil municipal, ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Approuve** l'adhésion de la commune d'Aigues-Mortes à l'Agence d'Urbanisme Région Nîmoise et Alésienne et le versement, chaque année, de la cotisation annuelle y afférente, soit pour 2024 un montant de 330 euros ;
- **Approuve** le projet de convention de coopération pour la connaissance des aménagements, des mobilités et leurs fonctionnements sur le territoire communal avec l'agence d'urbanisme région nîmoise et alésienne (AUDRNA), ainsi que le programme détaillé de la mission d'accompagnement à l'élaboration d'un Plan Local de Déplacement pour un montant de 57 400 euros, ci-annexés ;
- **Autorise** le Maire à signer ladite convention ainsi que tout acte ou document relatif à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Date de publication, certifiée exécutoire, le 17 juin 2024

Le Maire,
Pierre MAUMÉJEAN

Pour le Maire par Délégation
Le Directeur Général des Services,
Christophe BARONI



Résultats du vote :

Délibération 202453	DGS – Adhésion à l'Agence d'urbanisme Région nîmoise et alésienne (AUDRNA) – convention de coopération 2024 – élaboration d'un plan local de déplacement	Pour :	29	UNANIMITÉ
		Contre :	0	NÉANT
		Abstention :	0	NÉANT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 NÎMES CEDEX 09 ou www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication

Envoyé en préfecture le 17/06/2024

Reçu en préfecture le 17/06/2024

Publié le



ID : 030-213000037-20240617-DCM202453-DE